

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

**Séance extraordinaire du 14 août 2013**

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : 7

Nombre de voix : 12

L'an deux mille treize, le quatorze août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, maire, Didier BRANZI, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Thierry LEGER.

Absents excusés : Carole BOLLARO qui a donné procuration à Fabien KILLIAN.

Dominique LEBRUN qui a donné procuration à Pierre HEINE.

Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Didier BRANZI.

Sandrine MELCHIOR qui a donné procuration à Bernard WEITTEN

Valérie LLORENS qui a donné procuration à Sylvain PRATI.

Laurent RIEFFEL.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**POINT 1 (annule et remplace la délibération N° 7 du 23 juillet 2013)**

**Pacte II aménagement 2012-2014**

Appelé à en délibérer,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE II) Aménagement pour la période 2012-2014, et considérant la dotation garantie qui s'élève à **127 889 €**

- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte II Aménagement 2012-2014,
- charge Monsieur le Maire d'adresser avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que les dossiers complets,
- s'engage à conserver les biens bénéficiant de ces subventions dans le domaine public pour une durée minimale de 10 ans,
- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la dite convention,

La dotation garantie sera affectée sur le(s) projet(s) suivant(s) :

Intitulé(s) du(des) projet(s)	Montant des travaux en € HT	Montant de Dotation garantie affectée en €	Montant des Compléments d'enveloppe sollicités
Maison de Santé Pluridisciplinaire	1 333 000 €	76 680 €	X Complément cantonal 20 000 € X Complément départemental 200 000 €
Création d'un city-stade	91 576 €	31 000 €	
Aménagement du cimetière	48 500 €	20 209 €	

**POINT 2**

**Pack multimédia au centre culturel.**

Le premier adjoint expose :

Le centre culturel est désormais équipé d'un écran et d'un projecteur.

Il est possible de le proposer à la location en même temps que la sono lors des occupations de la salle pour les mariages, fêtes privées, réunions, assemblées générales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à 100 € le montant de cette location globale pour les habitants de la commune et à 140 € pour les personnes extérieures à la commune.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Une caution de 1 500 € ainsi qu'une mention d'extension sur le contrat d'assurance seront demandées dans tous les cas aux personnes souhaitant bénéficier de ce service.

**POINT 3 (complète la délibération N° 14 du 19 juin 2013).**

**Participation aux centres aérés.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de porter à 2,50 € par jour et par enfant la participation aux centres aérés organisés sur le territoire de la communauté de communes de l'Arc Mosellan ou des communes du canton de METZERVISSE.

**POINT 4**

**Augmentation du temps de travail sur deux postes d'adjoints techniques.**

Le maire explique que l'utilisation du nouveau local périscolaire entraîne une augmentation du temps de travail de deux adjoints techniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de porter à 11,95 heures par semaine, le temps de travail annualisé de ces deux adjoints techniques.

Il autorise le maire à procéder à la déclaration de vacances de postes et à rédiger l'arrêté portant modification de la durée hebdomadaire de travail.

**POINT 5**

**Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire.**

Le maire explique que la fréquentation du service périscolaire nécessite l'embauche d'un adjoint technique supplémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer ce poste et de porter à 12,45 heures par semaine le temps de travail annualisé de cet adjoint technique.

Il autorise le maire à procéder à la déclaration de vacances de poste puis à l'embauche d'un adjoint technique, à rédiger l'arrêté définissant la durée hebdomadaire de travail et à mettre à jour le tableau des effectifs.